

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_034_A](#) | [Histoire de la folie, préparatifs \[A\]](#)[CollectionBoite_034_A-8-chem](#) | [\[sans titre\]](#) [ItemCabanis et l'internement des fous](#)

Cabanis et l'internement des fous

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034_A_f0183

SourceBoite_034_A-8-chem | [sans titre]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Cabanis, Pierre-Jean-Georges](#)

Références bibliographiques[Cabanis, Quelques principes et quelques vues sur les secours publics \(1792\), Oeuvres complètes de Cabanis, Paris, Bossange frères, 1823-1825](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

"c'est à la liberté, c'est la sûreté des personnes qu'il faut pourvoir avant tout. L'essentiel est la bienfaisance, il ne faut pas imposer les règles de la justice."

"Quoique les hommes ont atteint l'âge où leur esprit est suffisamment à leur conversation, la nature a voulu que qu'ils ne fussent ni hommes à aucune autorité coercitive; la loi doit respecter et remplir cette sage disposition. Quoique les hommes jouissent de leurs facultés raisonnables, c'est-à-dire tout qu'elle ne leur mettrait aucun point de compromettre la sûreté et la tranquillité d'autrui, on ne leur expose sur rien à des choses véritables, mais on leur doit en la loi. Il est bien de voir les hommes atteints à leur indépendance."

"Voilà pourquoi les lois du jour sont restées devraient être dans une communauté l'impression des différents magistrats, et la surveillance spirituelle de la nation."



A un moment où l'on peut être amené à l'hôpital : "sans perdre de temps, on s'observe sous le rapport; on le fera observer par des officiers

de santé ; on le fera surveiller par des gens
de sens en + intelligent et en + habiles à obser-
ver la folie dans toutes ses variétés."

"A l'égard des fous, le Brasil offre un
des avantages particuliers ; il fera profit de leur
traitement. En les guérissant de leur maladie, il
peut souvent y en faire guérir de leur oisiveté :

"d'humanité, de justice, et la bonne médecine,
consistent de ne renfermer que les fous qui peuvent
nuire à eux-mêmes ou à autrui ; de ne recueillir d'un
côté les fous que ceux qui, sans cela se nuiraient
eux-mêmes."

Par de chaînes qui "meurent par les
mots qu'elles reçoivent" ; il faut "les enfermer
et les garder étroit de ce côté ou de toute part qui
sont et content en eux."

"Quelques principes et quelques vues
sur les secours publics." (1792)